DLP 9-9-63 243475

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE L'ILE DE FRANCE

(SEINE, SEINE-&-OISE, SEINE-&-MARNE, EURE-&-LOIR, EURE, OISE)

ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux - 47, Avenue Paul Doumer, MONTREUIL-s-BOIS (Seine) - AVR. 76-71

C. C. P. PARIS 9063-96

Bulletin n° 36.

5 Septembre 1963.

TRAITEMENT D'AUTOMNE CONTRE LE CHANCRE COMMUN DU POMMIER.

Le climat humide que nous subissons depuis début août va favoriser l'extension de cette maladie qui sévit déjà dans de nombreux vergers de la Région Parisienne, plus particulièrement sur les variétés Golden délicious et Reinette du Mans, et aussi parfois, il faut le dire, sur de vieux pommiers abandonnés au voisinage de certains vergers.

Les difficultés rencontrées pour réduire cette maladie, lorsqu'elle est déjà implantée dans un verger, les pertes subies du fait de la pourriture des fruits en cours ou en fin de conservation, doivent inciter les arboriculteurs à ne pas négliger les traitements préventifs de fin de saison.

Il semble utile de rappeler à ce sujet que la contamination ne peut se faire que par voie de blessures, plaies de taille, piqûres d'insectes, chutes de grêlons, enfin et surtout par les plaies laissées par les feuilles lorsqu'elles se détachent de l'arbre, avant leur cicatrisation. Sur fruits, l'infection s'effectue surtout par les lenticelles.

Le traitement d'automne, recommandé pour la protection des arbres, qui fait suite à ceux qui ont pu être appliqués jusqu'en août - septembre contre diverses maladies, a pour objet d'empêcher la contamination à partir des plaies laissées par la chute des feuilles. Il comporte, lorsque le climat est favorable à la maladie, et surtout s'il s'agit de variétés sensibles, au moins deux applications, la première lorsqu'un tiers des feuilles sont tombées, la seconde lorsque plus de la moitié des feuilles sont tombées.

On utilise généralement pour ce traitement, une bouillie cuprique dosant 350 à 500 gr. de cuivre métal, bien mouillante, qu'on applique avec soins de façon à couvrir la totalité des rameaux. Une pulvérisation à forte pression qui précipite la chute des feuilles, est recommandable.

ANTHONOME D'HIVER DU POIRIER.

Autrefois ennemi redoutable du poirier dans la région parisienne, l'anthonome du poirier ne provoque plus que des dégâts localisés, néanmoins importants dans certains vergers les années favorables à ce ravageur.

L'insecte adulte reprend son activité courant septembre. La ponte ne commence guère avant la mi-septembre ; les oeufs sont déposés à l'intérieur des bourgeons floraux. L'éclosion a lieu à partir de fin décembre et se poursuit jusqu'en février ; l'insecte hiverne donc à l'état d'oeuf ou de jeune larve, parfois d'adulte. La larve vit au dépens des organes internes du bourgeon. Après une période de nymphose, le nouvel adulte apparaît en fin mars-avril, se nourrit quelque temps puis entre en diapause jusqu'à l'automne suivant.

Les dégâts sont très caractéristiques : les bourgeons attaqués n'évoluent pas lors du débourrement ou s'ils commencent à se développer ils fanent

rapidement. Dans le cas de fortes attaques, il peut y avoir une dessication totale des lambourdes. Ces dégâts sont plus graves que ceux de l'Anthonome du pommier, une seule larve entraînant la disparition de toutes les fleurs de l'inflorescence.

Les déplacements de l'insecte sont limités, ce qui explique la faible extension des foyers d'une année à l'autre.

LUTTE : Il est facile au débourrement de reconnaître les bourgeons parasités: ceux-ci pourront donc être éliminés par la taille et brûlés.

Un traitement insecticide appliqué au moment où tous les adultes ont quitté leur refuge en septembre, avant la période de ponte, suffit à détruire une très grosse proportion de ces insectes. La pulvérisation doit être abondante. Les insecticides efficaces sont D.D.T. et Lindane. La législation interdit leur emploi pendant la période des 15 jours précédant la récolte des poires.

Par suite des faibles déplacements de l'insecte, ce traitement ne se justifie que dans les vergers où des dégâts ont été observés le printemps précédent

---

AVERTISSEMENTS CULTURES FRUITIERES

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Depuis le dernier bulletin, les sorties de papillons sont toujours faibles. Les conditions climatiques ont été dans l'ensemble défavorables, sauf pendant une courte période du 22 au 26 août où quelques pontes ont été déposées. Leur éclosion devrait se produire vers le 10 septembre.

La protection des fruits ne semble donc se justifier que dans les vergers où le Carpocapse a pu se révéler relativement dangereux en 1ère génération. Dans ces vergers, un traitement devra intervenir dès réception du présent avis, à moins que le traitement précédent n'ait été renouvelé début septembre.

INFORMATIONS CULTURES MARAICHERES

ENNEMIS DIVERS

MILDIOU DE LA TOMATE : Situation variable suivant les plantations. Malgré les pluies fréquentes, la température souvent basse n'a pas été favorable à l'évolution rapide de la maladie. Quelques nouvelles taches sont apparues dans les plantations traitées. D'autres devraient apparaître entre le 10 et le 15. Il y a donc intérêt à effectuer un traitement avant cette période.

SEPTORIOSE DU CELERI : Certaines cultures sont très touchées. Continuer à assurer la protection.

TEIGNE DU POIREAU : En raison des températures peu élevées, les pontes ont été rares.

ALTISES ET PIERIDES DES CRUCIFERES : Concentration d'Altises dans certaines cultures de choux. Présence plus ou moins grande de chenilles de Piérides. La plupart des chenilles sont parasités.

ERRATUM : Bulletin du 22/8/63 : Colza - Traitement des semences - Ligne 3 : lire Lindane au lieu de Thirame

L'Ingénieur et l'Agent technique chargés des Avertissements Agricoles,
H. SIMON et R. MERLING.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
G. BERGER.

Dernier bulletin : 22 août 1963.

Imprimerie de la Station de l'Ile-de-France - Directeur-Gérant : L.Bouyx.
47, Avenue Paul Doumer à Montreuil-sous-Bois (Seine).